

Notice d'installation, d'utilisation et d'entretien, Poêle à Bois ANETO, MALET et OSSAU,

Ce document est parti intégrante du produit

Mises à jour de la présente notice.

La présente notice est conforme aux connaissances techniques disponibles au moment de la commercialisation du poêle.

Les poêles vendus avec toute la documentation technique nécessaire ne sauraient être considérés non-conformes par CHINVEST, suite à d'éventuelles modifications ou mise en œuvre de nouvelles technologies sur les appareils commercialisés par la suite.

Limites de responsabilité de CHINVEST.

CHINVEST est déchargé de toute responsabilité civile et pénale, directement ou indirectement, dans les cas suivants :

- installation non conforme aux normes et à la réglementation en vigueur dans l'état où le poêle est installé,
- non-respect des instructions figurant dans la présente notice,
- installation réalisée par des personnes mal ou non formées,
- utilisation non conforme aux spécifications de la présente notice et de la réglementation en vigueur,
- manque d'entretien de la part de l'utilisateur ou de l'installateur,
- modifications ou réparations effectuées sans l'autorisation de CHINVEST,
- utilisation de pièces détachées qui ne sont pas d'origine pour le modèle de poêle,
- des événements exceptionnels.



IMPORTANT: Les schémas et croquis présentés dans ce manuel ne sont qu'à titre indicatif, il faut absolument respecter les règles nationales ou internationales.

1 - MISES EN GARDE

1.1 Généralités

Cette notice fait partie intégrante du poêle ; il faut la lire, la comprendre, et la conserver sans limite de temps.

Les professionnels assurant la vente aux particuliers doivent fournir cette notice à leurs clients en les informant et en leur détaillant si nécessaire tous les points particuliers des processus d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Le respect des indications contenues dans la présente notice garantit la sécurité des personnes et des biens ; il assure un fonctionnement fiable, économique et une plus longue durée de fonctionnement.

Au cas où la présente notice serait perdue ou illisible, veuillez en demander un nouvel exemplaire directement à votre revendeur.

Tous les règlements nationaux et locaux, ainsi que les normes européennes doivent être respectés lors de l'installation, de l'utilisation et de l'entretien du poêle.

L'installation, les travaux de branchement électrique, la vérification du fonctionnement, l'entretien approfondi et les réparations, sont des opérations qui doivent être effectuées exclusivement par un personnel qualifié et possédant une connaissance adaptée du produit.

Il est préconisé que la première mise en service du poêle, et donc le premier allumage, soient effectués par celui qui a réalisé son installation, pour pouvoir ainsi vérifier le bon fonctionnement du poêle et du système d'évacuation des fumées.

La responsabilité de la société CHINVEST est limitée à la fourniture du matériel au départ de ses entrepôts, et ne pourra être retenue suite à un endommagement en cours de transport, et suite à une installation ou une utilisation non conforme aux prescriptions et recommandations précisées dans la présente notice. CHINVEST décline toute responsabilité civile et pénale en réparation de préjudices éventuels occasionnés, directement ou indirectement, aux personnes, animaux ou biens, suite au non-respect des prescriptions figurant dans cette notice.

En cas de problème ou d'incompréhension de cette notice, l'utilisateur et l'installateur sont invités à contacter le revendeur, et si ce dernier ne peut répondre, il est invité à contacter le siège de CHINVEST. Toute modification du poêle non agréée par CHINVEST est strictement interdite.

Dans le but de poursuivre une politique de développement constant et de renouvellement du produit, CHINVEST se réserve le droit de modifier, sans préavis, les caractéristiques et la présentation de ses modèles ainsi que la conception, l'entretien et la réparation des installations si nécessaire.

Les schémas, illustrations et images sont proposés dans cette notice à titre indicatif. Ils ne sont donc pas toujours strictement conformes au produit livré et ne sont en aucun cas contractuels.

La mise en œuvre d'un poêle à bois CHINVEST doit être réalisée en conformité avec la réglementation en vigueur et l'ensemble des documents fournis avec l'appareil par un professionnel qualifié. La notice s'applique seulement à l'installation d'un poêle utilisant le bois de chauffage comme combustible, dans une maison individuelle.

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.

IMPORTANT : vérifications préalables à la mise en œuvre du poêle.

Avant de procéder à l'installation, il y aura lieu de vérifier au préalable l'environnement immédiat de celle-ci et notamment:

- si le conduit de fumée, destiné à évacuer les produits de combustion de l'appareil, est désigné et est compatible avec les caractéristiques de l'appareil,
- si la distance aux matériaux combustibles est respectée,
- si les caractéristiques des matériaux constituant les parois d'adossements sont en conformité avec la réglementation en vigueur et/ou compatible avec les préconisations du fabricant de l'appareil,
- si l'amenée d'air de combustion nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil est existante et bien dimensionnée,
- si la résistance mécanique du plancher est suffisante en fonction du poids de l'appareil.

2 – GENERALITES

2.1 – Conduit de fumée

2.1.1 Généralités

Les conduits de fumées doivent être conformes à l'arrêté de 1969, au Règlement Sanitaire Départemental, aux règles de l'art relatives aux NF DTU 24.1 de Novembre 2020. Un poêle à bois ne peut être raccordé que sur un conduit de fumée individuel. Le conduit de fumée doit permettre la récupération des suies et doit pouvoir être ramoné. Tout conduit de fumée, conduit de fumée tubé ou conduit de fumée chemisé doit comporter une plaque signalétique, en matériaux inaltérables, mise en œuvre par l'installateur. Cette plaque signalétique fournit la désignation de l'ouvrage et informe sur les caractéristiques du conduit de fumée. Elle peut être placée dans les combles ou éventuellement sur la souche.

A chaque paramètre de la désignation du conduit correspond un paramètre de désignation des composants devant être choisis.

2.1.2 Dimensionnement

Le dimensionnement du conduit de fumée doit être réalisé conformément à la norme EN 13384-1.

2.1.3 Section du conduit de fumée

La section intérieure doit être constante et de même forme sur toute la hauteur du conduit de fumée. La section du conduit d'évacuation doit être adaptée à la puissance de l'appareil.

2.1.4 Tracé

2.1.4.1 Conduit maçonné

Le conduit maçonné accolé ne doit pas comporter plus de deux dévoiements, c'est-à-dire plus d'une partie non verticale. L'angle de dévoiement est habituellement limité à 20°.

2.1.4.2 Conduit métallique

Un conduit métallique isolé ne peut comporter plus de deux dévoiements, c'est-à-dire plus d'une partie non verticale. L'angle de dévoiement est limité à 45°. la hauteur entre ces deux dévoiements est limitée à cinq mètres.

2.1.5 Débouché du conduit de fumée

2.1.5.1 Sortie de souche en toiture

La sortie de souche doit être située à 0.4 m au-dessus de toute partie de construction distante de moins de huit mètres.

2.1.5.2 Sortie de souche en terrasse

Dans le cas d'un toit terrasse ou de toit à pente inférieure à 15°, le débouché doit se situer à 1,2 m minimum du point de sortie sur la couverture et à 1 m au dessus de l'acrotère si celui-ci à plus de 0.2 m.

Note : les conduits de fumée ne sont pas prévus pour servir de point d'ancrage aux éléments suivants : antenne, parabole ou tout élément dont la prise au vent déstabiliserait le conduit.

2.1.6 Traversée de planchers

2.1.6.1 Conduit maçonné

Dans le cas des conduits maçonnés, la traversée du plafond au-dessus de l'appareil par le conduit de fumée doit être réalisée de manière étanche (trémie, plaque coupe-feu...).

2.1.6.2 Conduit métallique

Dans le cas des conduits métalliques, la traversée du plafond au-dessus de l'appareil par le conduit de fumée doit être réalisée avec la plaque de distance de sécurité fournie par le fabricant du conduit de fumée.

Aucune jonction ne doit être située dans l'épaisseur des planchers. Le premier élément du conduit de fumée doit déboucher dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où est situé l'appareil.

- Pour la distance de sécurité à respecter des conduits maçonnés, voir § 2.2.2
- Pour la distance de sécurité à respecter des conduits métalliques, voir § 2.2.3

2.1.7 Traversée en toiture

2.1.7.1 Généralités

La distance de sécurité doit être respectée à la traversée de charpente.

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits maçonnés, voir tableau au paragraphe 2.2.2.

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits métalliques, voir tableau au paragraphe 2.2.3.

2.2 – Distance de sécurité

2.2.1 Généralités

La distance de sécurité de l'ouvrage doit être supérieure à celle annoncée par le fabricant pour la température de fonctionnement prévue de l'ouvrage et au minimum donnée dans la norme NF DTU 24.1. Lorsque cette distance déclarée par le fabricant est différente de celle figurant dans les tableaux ci-dessous, le conduit de fumée doit être installé à la plus grande des deux valeurs.

2.2.2 Conduit maçonné en terre cuite ou béton

Conduits maçonnés	Ru normalisé en m².K/W		
Classe de température du conduit (ouvrage)	> 0,05 à ≤ 0,38	> 0,38 à < 0,65	≥ 0,65
T > 250 et/ou résistant au feu de cheminée	10 cm	5 cm	2 cm

2.2.3 Conduit composite métallique

Classes de température du conduit composite métallique	Résistance thermique du conduit composite métallique (R exprimé en m².K/W)		
	R < 0,4	0,4 < R < 0,6	R > 0,6
T ₃₀₀ à T ₄₅₀	a	8 cm	5 cm
a : utilisation interdite du fait des risques importants : incendie et brûlures.			

2.3 – Parois d'adossement

2.3.1 Le sol

Il convient de vérifier que le sol sur lequel sera posé le poêle est suffisamment porteur.

Si une construction existante ne satisfait pas à cette condition préalable, des mesures adéquates (par exemple, l'installation d'une plaque de répartition de charge) doivent être prises pour permettre au sol de supporter le poêle.

En cas de doute, consulter un spécialiste.

Le poids de votre poêle est donné dans la fiche technique produit.

Contrôlez aussi la planéité du sol où sera installé le poêle.

2.3.2 Matériaux des murs, sol et plafond environnants

L'installation d'un poêle peut nécessiter des aménagements particuliers en fonction des matériaux constituant les parois environnantes du poêle (combustibilité, résistance thermique et mécanique).

Pour cela, il faut vérifier la nature des matériaux constituant le ou les murs d'adossement, le sol et le plafond. S'ils sont combustibles ou dégradables sous l'effet de la chaleur, Il est indispensable de respecter les distances de sécurité par rapport aux éventuels matériaux combustibles se trouvant dans les parois à proximité du poêle, ces distances devant être vérifiées tant par rapport au poêle lui-même que par rapport aux conduits de raccordement et de fumée. Tous les câbles électriques (ainsi que leurs gaines) et les canalisations de gaz doivent être enlevés des parois d'adossement (sol, murs et plafond) s'ils se trouvent à moins de la distance de sécurité indiquée dans le chapitre suivant.

2.3.3 Distances du poêle par rapport aux murs et meubles environnants

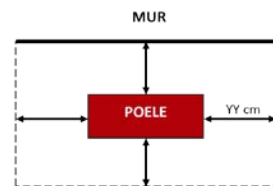
Si les murs situés à proximité du poêle contiennent des matériaux ou revêtements combustibles ou dégradables sous l'effet de la chaleur (sans oublier les câbles électriques et les canalisations de gaz), il est indispensable de :

Soit enlever ces matériaux, s'ils se trouvent à moins de la distance de sécurité spécifiée ci-après,

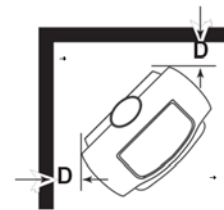
Soit interposer une plaque de protection (par exemple, plaque métallique ou en silicate de calcium, ou contre-cloison en briquettes ou ardoises), débordant de 20 cm de part et d'autre du poêle ; cette plaque ou contre-cloison devra créer une lame d'air ouverte ou ventilée, d'une épaisseur de 2 cm minimum si le matériau combustible dans le mur d'adossement est du polystyrène ou un autre matériau à combustibilité équivalente,

Soit laisser une distance de sécurité minimale entre le poêle et ces matériaux conformément aux schémas ci-dessous :

SCHEMA TYPE DE DISTANCE DE SECURITE



Distances de sécurité perpendiculaires



Distances de sécurité obliques (à 45°)

Dans tous les cas, les distances ci-dessus devront être augmentées à proximité de meubles ou de tout autre objet particulièrement sensible à la chaleur (ordinateur, télévision ou chaîne Hi-Fi par exemple) à cause des élévations de température que le fonctionnement du poêle pourrait engendrer. Il convient aussi de laisser une distance de sécurité suffisante entre ces murs combustibles d'une part, et, d'autre part, le conduit de raccordement et le conduit de fumée ou le conduit concentrique.

Si les murs sont en matériaux non combustibles, il convient malgré tout de laisser au moins 10 cm en arrière du poêle et sur les côtés pour ne pas dégrader le revêtement sur ces murs (voire plus suivant la résistance à la chaleur de la peinture de ce mur), et pour laisser une ventilation suffisante dans l'environnement du poêle pendant son fonctionnement.

En avant du poêle, il faut éloigner de plus de 1,50 mètre tout mobilier et tous les objets susceptibles de se dégrader sous l'effet de la chaleur et du rayonnement (canapés, fauteuils, tables, tapis, etc.).

2.4 – Aménée d'air comburant

2.4.1 Généralités

Le fonctionnement d'un appareil nécessite un apport d'air supplémentaire à celui nécessaire au renouvellement d'air réglementaire des locaux. La section nécessaire peut être obtenue par une ou plusieurs aménées d'air de combustion. L'aménée d'air de combustion doit être obturable (grille obturable ou registre de fermeture).

2.4.2 Cas d'une aménée d'air comburant débouchant dans la pièce où se trouve le poêle : (Zone 1)

Une aménée d'air débouchant dans la pièce où se trouve le poêle (donc non raccordée au poêle) n'est pas la solution idéale mais peut s'avérer nécessaire suivant certaines configurations de l'habitation qui ne permettraient pas de mettre en œuvre une aménée d'air canalisée.

Dans le cas d'une aménée d'air débouchant dans la pièce où se trouve le poêle, percer dans la paroi extérieure une ouverture d'une section minimale de 50 cm² (trou Ø 8 cm) avec une garde au sol d'environ 10-30 cm. Protéger aussi l'ouverture avec une grille à l'intérieur et une autre à l'extérieur, qui doivent l'une et l'autre conserver une section réelle de passage d'air de 50 cm² et avoir un maillage (espace libre de passage de l'air) supérieur à 3 mm pour ne pas être facilement bouchées par les poussières et insectes.

La prise d'aménée d'air doit être située soit directement à l'extérieur, soit dans un local ventilé sur l'extérieur (sous-sol avec air non pollué ou un vide sanitaire s'il est suffisamment ventilé et sec).

La prise d'air ne doit pas être forcément réalisée à l'arrière du poêle, mais doit être située de préférence face aux vents dominants ou prise dans un vide sanitaire bien ventilé, et doit déboucher aussi près que possible du poêle (pour éviter qu'un courant d'air gênant ne traverse la pièce).

Si la prise d'air est directement à l'extérieur, assurez-vous qu'elle est positionnée de manière à ne pas être bloquée accidentellement (empilage de matériaux à l'extérieur contre la grille, ou plantes dont la croissance viendrait masquer le passage d'air).

2.4.3 Cas d'une aménée d'air comburant canalisée directement de l'extérieur jusqu'au poêle :

Cette solution est préférable d'un point de vue performance thermique à une aménée d'air débouchant dans la pièce car il n'y a pas d'entrée d'air froid dans l'habitation. De plus, dans ce cas de figure, le fonctionnement du poêle est moins perturbé par la ventilation ou l'utilisation d'une hotte d'aspiration ou d'un autre appareil à combustion.

Les poêles disposent à l'arrière ou en dessous d'un buselot de prise d'air de combustion qui garantit un bon fonctionnement.

2.5 – Raccordement au conduit

2.5.1 Généralités

Dans le cas de la « zone 1 », la sortie du conduit de fumée dépasse de 40 cm toute partie de construction distante de moins de 8 m donc cela inclut généralement le faîtage.

Suivant que le conduit d'évacuation des fumées est existant ou à créer, et qu'il est associé ou séparé de l'amenée d'air, plusieurs cas de figures sont décrits ci-après :

- création d'un conduit métallique isolé double paroi, et d'un conduit d'amenée d'air étanche séparé,
- utilisation d'un conduit traditionnel maçonné existant,
- création d'un conduit de fumée ou utilisation d'un conduit de fumée existant, et prise d'air dans la pièce.

2.5.2 Création d'un conduit métallique isolé double paroi, et d'un conduit d'amenée d'air séparé :

Le conduit métallique isolé double paroi peut être en situation intérieure ou extérieure au bâtiment.

La résistance thermique des conduits métalliques isolés double paroi doit être au minimum de $0,40 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, ce qui interdit d'utiliser un conduit métallique simple paroi ou un simple tubage à la traversée des combles ou de parties habitables ou d'un plafond ou d'un mur ; le conduit isolé doit déboucher dans la pièce où se trouve le poêle.

Compte tenu des niveaux de température des fumées obtenus en sortie des poêles, le calcul du conduit pour le fonctionnement en allure réduire selon l'EN 13384-1 a une forte probabilité de vous indiquer qu'il peut y avoir condensation dans le conduit, et il est donc recommandé d'utiliser des composants classés « W » (résistant aux condensats) et ayant une qualité d'inox au moins équivalente à la nuance AISI 316.

Le conduit de fumée doit respecter les distances de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les matériaux combustibles les plus proches; dans la plupart des cas des conduits métalliques isolés, cette distance de sécurité est de 8 cm minimum (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoiements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des habillages ou coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.).

Si vous choisissez de faire déboucher le conduit de fumée au plafond ou si ce conduit de fumée est extérieur au bâtiment, il faut obligatoirement utiliser un conduit métallique isolé double paroi pour assurer le raccordement entre le poêle et ledit conduit de fumée.

Le seul cas de figure où vous utiliserez un tuyau simple paroi à l'arrière du poêle sera la pièce d'adaptation citée pour le raccorder à un conduit métallique isolé double paroi qui descendra au sol, et sera situé juste à l'arrière du poêle. L'amenée d'air comburant doit être réalisée selon les prescriptions ci-avant.

2.5.3 Utilisation d'un conduit traditionnel maçonné existant :

La résistance thermique des conduits en boisseaux (ou briques) doit être au minimum de $0,05 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$. Généralement, on constate sur les conduits maçonnés existants que cette résistance thermique est de l'ordre de $0,09$ à $0,15 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, alors qu'il est recommandé qu'elle soit de $0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ au minimum (amendement A1 au DTU 24.1).

Compte tenu de cette relativement faible isolation thermique, il y a un risque élevé de condensation dans le conduit, et ainsi un tubage s'impose systématiquement (les conduits maçonnés sont rarement étanches aux condensats). Si la section intérieure le permet, il est même préférable d'introduire un conduit métallique isolé dans ce conduit existant.

Ce tubage devra notamment être classé « W » (résistant aux condensats) et « G » (résistant à un feu de cheminée), et avoir un diamètre adapté (calcul selon EN 13384) ; Le ramonage du conduit existant, voire le débistrage, est impératif avant d'introduire le tubage.

L'espace annulaire autour du tubage doit être ventilé selon les prescriptions du DTU 24.1 (notamment minimums de 20 cm² en partie basse et 5 cm² en haut).

Si, du fait par exemple de dévoiements trop importants ou de joints trop proéminents à l'intérieur, on ne peut pas passer un tel tubage dans le conduit existant, il est alors nécessaire de créer un autre conduit neuf.

Le conduit de fumée doit respecter les distances de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les matériaux combustibles les plus proches ; dans la majorité des cas des conduits maçonnés, cette distance de sécurité est de 10 cm minimum. Cette distance de sécurité est inchangée si le conduit maçonné est tubé (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoiements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des habillages ou coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.). Si l'espace annulaire autour du tubage ne sert pas à l'amenée d'air comburant, il faut alors au débouché du tubage un chapeau pare-pluie équipé d'un dispositif anti-volatile.

2.5.4 Création d'un conduit de fumée ou utilisation d'un conduit de fumée existant, et prise d'air dans la pièce :

Le conduit de fumée neuf ou existant doit respecter les prescriptions rappelées dans les paragraphes précédents suivant votre cas de figure. Une prise d'air comburant sur l'extérieur est impérative dans la pièce où se trouve le poêle. Le poêle pourra alors prélever dans la pièce l'air indispensable à son fonctionnement.

3- INSTRUCTIONS DESTINEES A L UTILISATEUR

3.1. SECURITE

3.1.1 Généralités

Attention : la vitre est très chaude !! Ne pas laisser les enfants toucher la vitre.

Ne placez pas de rideaux, vêtements, linges, meubles ou autre matière inflammable sur ou à proximité de l'appareil.

Il est recommandé, après installation du poêle, de le laisser chauffer pendant quelques heures à une forte puissance et de bien ventiler l'habitation, appareil sous surveillance, pour faire durcir la peinture. Ceci peut entraîner la formation de fumées, qui disparaîtront d'elles-mêmes après un certain temps.

L'entretien et le nettoyage réguliers sont indispensables au bon fonctionnement de longue durée en toute sécurité.

Le verre fissuré ou brisé doit être remplacé avant de remettre l'appareil en fonctionnement.

Votre appareil est conçu pour l'utilisation de combustibles bien spécifiques. Vous en trouverez le détail au chapitre Combustible. Il est strictement interdit d'utiliser d'autres combustibles, votre poêle risquant de s'endommager rapidement.

Les parois et le dessus du poêle peuvent devenir très chauds.

Utilisez toujours des pièces de rechange d'origine. Il est interdit de modifier l'appareil.

Règles de sécurité:

Généralités

- Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.
- La vitre et certaines parties de l'appareil sont très chaudes: « Attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants. »
- A travers le vitrage, l'appareil dégage par rayonnement une chaleur importante : il ne faut pas placer de matériaux ni d'objets sensibles à la chaleur à une distance inférieure à 0,80 m et 180° autour de l'appareil.
- Ne pas mettre en place des matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Ne jamais faire fonctionner l'appareil sans le tiroir cendrier en position.
- Lors du décentrage, vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage.

3.1.2 – Les feux de cheminées

- En cas de feu de cheminée, mettre le registre d'air primaire en position fermée. Laisser la porte fermée !
- Eloigner tous les matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Alerter les pompiers et quitter l'habitation.
- Surveiller les abords extérieurs (flammèches en haut de souche, par exemple).
- Ne jamais utiliser de l'eau pour essayer d'éteindre le feu de cheminée.

Comment éviter un feu de cheminée?

Très souvent, le feu de cheminée est évité en utilisant que du bois sec ! En effet le bois humide n'a pas pour seule conséquence d'en diminuer le pouvoir calorifique, il brûle mal (bistrage de la vitre) et génère des créosotes (goudronnage du conduit), substances très inflammables !

3.2 SERVICE APRES VENTE

Nous vous recommandons de n'utiliser que les pièces de rechange fournies par le fabricant.

Le fabricant ne peut être tenu pour responsable si les opérations d'entretien et de maintenance n'ont pas été réalisées comme demandées dans la notice.

3.3 MANIPULATION ET STOCKAGE

L'appareil est protégé par un emballage mixte bois et carton, de ce fait il ne peut pas être stocké dans un local trop humide. Il doit être absolument protégé de la pluie pour éviter toute détérioration des composants. La garantie ne peut pas, dans ce cas, s'appliquer et annule donc la gratuité des éléments et des opérations nécessaires au remplacement des composants défectueux.

3.4 LE COMBUSTIBLE AUTORISE

Bois de chauffage uniquement, avec un taux humidité maximal de 20%.

Pour MALET : Longueur maxi : 12 cm ; diamètre maxi : 10 cm en deux morceaux ; charge maxi : 2 morceaux

Pour ANETO : Longueur maxi : 15 cm ; diamètre maxi : 10 cm en trois morceaux ; charge maxi : 3 morceaux

Pour OSSAU : Longueur maxi : 50 cm ; diamètre maxi : 10 cm en un morceau ; charge maxi : 1 morceau

3.5 LE COMBUSTIBLE INTERDIT

Tous les autres combustibles sont interdits.

3.6 MISE EN PLACE DU POÊLE

3.6.1 Informations importantes

Il est INTERDIT d'installer un poêle à bois CHAZELLES dans une chambre, dans une salle de bain ou douche, dans un WC, et dans une pièce non ventilée ou mal ventilée.

De même, il est INTERDIT d'installer le poêle en présence d'un autre appareil de chauffage (insert, poêle, cuisinière, etc. sauf si celui-ci est "étanche") ou d'un autre appareil évacuant de l'air à l'extérieur (hotte de cuisine, sèche-linge à évacuation, etc.) si ce dernier est installé dans la même pièce et est dépourvu de sa propre amenée d'air. Si cet autre appareil a sa propre amenée d'air conforme aux spécifications de sa notice et de la réglementation en vigueur, alors le poêle peut être installé avec sa propre amenée d'air.

Enfin, il est INTERDIT d'installer et d'utiliser ce poêle dans des pièces où des produits inflammables, explosifs ou corrosifs ou des mélanges (dont la concentration pourrait engendrer des risques d'incendie, d'explosion ou corrosion) sont fabriqués, produits, ou stockés.

Le lieu d'installation doit :

- permettre une utilisation aisée et un bon entretien du poêle ; ne pas installer le poêle dans un espace trop réduit ou de l'adosser trop près d'un mur, ceci afin de pouvoir ménager un accès pour le nettoyage du poêle et du conduit d'évacuation des fumées (ramonage)
- avoir un plancher avec une portance adéquate ;
- avoir des murs, sol et plafond environnants dont la résistance à la chaleur et au rayonnement est compatible ;
- être doté d'une amenée d'air extérieur conformément aux prescriptions de la présente notice, ou à défaut la réaliser conformément aux prescriptions ;
- être doté d'un système d'évacuation des fumées conformément aux prescriptions de la présente notice, ou à défaut le réaliser conformément aux prescriptions ;
- être conforme aussi aux autres normes ou règlements éventuellement en vigueur dans le pays où a lieu l'installation.

3.7 INSTRUCTIONS D UTILISATION

3.7.1 Premiers allumages

Lors du premier allumage, le revêtement protecteur va inévitablement sécher et provoquer une odeur. La peinture du poêle va polymériser pendant au moins 4 heures, durée pendant laquelle il sera nécessaire d'assurer une ventilation en continu en laissant entrer de l'air frais dans la pièce. Il est important que le feu prenne rapidement. Un allumage inefficace peut entraîner une augmentation des émissions de CO₂. Ouvrez complètement la commande d'air primaire.

Placez du papier journal froissé ou un allume-feu au centre du foyer, et disposez par-dessus environ 1 à 1,5 kg de bois finement coupé.

Allumez le feu et laissez-le prendre.

Disposez ensuite le nombre de morceaux prévus (§ 3.4 Combustible autorisé). Lorsqu'elles commencent à bien brûler, réduisez l'approvisionnement d'air de combustion à 50%.

Une fois que le combustible s'est consumé (flamme éteinte et ne reste que des braises), répartissez uniformément les braises et ouvrez complètement l'air primaire.

Renouvelez les opérations des points précédents. Un interval de rechargement de 50 minutes environ est à prévoir pour chaque nouvelle charge de combustible autorisé.

La température de fonctionnement optimale ne sera pas atteinte si vous n'utilisez pas assez de bois d'allumage ou si les bûches sont trop grosses. Cela peut provoquer une mauvaise combustion, une formation de suie trop importante ou l'extinction du feu à la fermeture de la porte.

Ne laissez pas le poêle sans surveillance au moment de l'allumage.

Si votre maison est équipée d'une VMC ou si une hotte aspirante est allumée et que la pression est faible à l'intérieur, ouvrez la fenêtre la plus proche du poêle pendant quelques minutes.

3.7.2 – Relance de la combustion

- Pour obtenir un embrasement rapide, relancer le feu avec du « petit bois » : effectuer le chargement, maintenir éventuellement la porte entrouverte pendant quelques minutes pour accélérer l'embrasement, en gardant l'appareil sous surveillance, puis refermer la porte et agir sur les organes de manœuvres. Cette opération permet d'accélérer la reprise, notamment si le bois est humide.

- Pour éviter les refoulements des fumées et les chutes de cendres dans la pièce au moment des rechargements, l'ouverture de la porte nécessite plusieurs précautions : Entrouvrir la porte, marquer un temps d'arrêt pour amorcer le tirage, puis ouvrir lentement la porte.

Le fonctionnement continu en allure lente, surtout pendant les périodes de redoux (tirage défavorable) et avec du bois humide, entraîne une combustion incomplète qui favorise les dépôts de bistre et de goudron.

3.7.3 – Organes de manœuvres (suivant version de produit)

Des accessoires sont à votre disposition, utilisez les afin de ne pas vous brûler !

La main froide : nécessaire à l'ouverture de la porte et réglage des registres.

La raclette (fournie suivant modèle d'appareil) : pour le décendrage et le nettoyage de l'appareil.

3.7.4 – Entretien

3.7.4.1 Décendrage

L'air utilisé pour la combustion du bois arrive sous la grille lorsque le registre d'air primaire est ouvert. Cet air assure également le refroidissement de la grille. Il est donc indispensable, pour obtenir les performances optimales et éviter la dégradation de la grille sous l'effet de la surchauffe, d'éviter son obstruction en procédant régulièrement au décendrage.

- Utiliser la raclette (non fournie) pour effectuer le décendrage de la grille de l'appareil.

- Vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage. Les cendres, en apparence refroidies, peuvent être très chaudes même après quelques temps de refroidissement.

Avant de commencer la saison de chauffe, nettoyez minutieusement l'ensemble du foyer (cendres et suie) à l'aide d'une brosse ou d'un aspirateur. Assurez-vous qu'il ne reste pas, entre la grille et les parois du foyer, de cendre susceptible de gêner la dilatation des matériaux consécutive à l'utilisation prolongée pendant la saison de chauffe.

N'utilisez jamais de produits abrasifs pour nettoyer le verre ou les éléments métalliques, cela pourrait les endommager. Attendez que le poêle soit froid pour nettoyer le verre.

Nettoyez la surface du poêle avec un chiffon humide ou, si nécessaire, avec de l'eau savonneuse.

3.7.4.2 Nettoyage de la vitre

- Attendre que l'appareil soit tiède ou refroidit pour procéder à cette opération.

- Protéger le sol se trouvant sous la porte pour ne pas le tâcher !

- Nettoyer le verre avec un chiffon humide.

- Pulvériser la vitre avec un produit de nettoyage adapté (demander conseil à votre revendeur) en respectant les instructions de la notice d'utilisation

- Essuyer avec une éponge humide.

3.7.4.3 Nettoyage de fin de saison

Un nettoyage complet de l'appareil du conduit de raccordement et du conduit de fumée est conseillé en fin de saison. A la fin de la saison de chauffe, nettoyez

minutieusement l'ensemble du l'appareil (cendres et suie) à l'aide d'une brosse ou d'un aspirateur. Assurez-vous qu'il ne reste pas, entre la grille et les parois de la chambre de combustion de cendre susceptible de gêner la dilatation des matériaux consécutive à l'utilisation prolongée pendant la saison de chauffe. Nettoyez la surface du poêle avec un chiffon humide ou, si nécessaire, avec de l'eau savonneuse.

3.7.4.4 Ramonage

Le ramonage mécanique du conduit de fumée est obligatoire, il doit être réalisé au moins deux fois par an dont une fois au moins pendant la saison de chauffe. Un certificat doit être remis par l'entrepreneur après l'intervention.

4 - REGLES DE SECURITE

4.1 – Généralités

- Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.
- La vitre et certaines parties de l'appareil sont très chaudes : «Attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants».

A travers le vitrage, le foyer dégage par rayonnement une importante chaleur : il ne faut pas placer de matériaux ni d'objet sensibles à la chaleur à une distance inférieure à 1.10 m de la zone vitrée.

- Ne pas mettre en place des matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Ne jamais faire fonctionner l'appareil sans le tiroir cendrier en position.
- Lors du décentrage à froid, vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage.

4.2 – Les feux de cheminées

- En cas de feu de cheminée, mettre le registre d'air primaire en position fermée. Laisser la porte fermée !
- Eloigner tous les matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Alerter les pompiers et quitter l'habitation.
- Surveiller les abords extérieurs (flammèches en haut de souche, par exemple).
- Ne jamais utiliser de l'eau pour essayer d'éteindre le feu de cheminée.

Comment éviter un feu de cheminée?

Très souvent, le feu de cheminée est évité en utilisant que du bois sec ! En effet le bois humide n'a pas pour seule conséquence d'en diminuer le pouvoir calorifique, il brûle mal (bistrage de la vitre) et génère des créosotes (goudronnage du conduit), substances très inflammables !

Certificat de garantie

L'acheteur désigné ci-dessous reconnaît avoir pris connaissance des différentes informations sur l'utilisation et l'entretien pour garantir le bon fonctionnement de l'appareil.

ACHETEUR

Date :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

5 - GARANTIE CONTRACTUELLE

5.1 – Durée

La durée de garantie est de 2 ans, sur toutes les pièces de notre fabrication, à l'exception des pièces d'usures et à compter de la date de livraison par l'installateur ou le point de vente.

Elle s'applique pendant cette période à tout défaut de matière ou de fabrication. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par nos soins.

5.2 – Garantie légale

Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclues du bénéfice au profit de l'acheteur, du matériel concernant la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641, et suivants, du code civil.

5.3 – Validité

L'acquéreur désigné ci contre, reconnaissant avoir reçu la notice d'installation, accepte de s'y conformer. La garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé conformément aux recommandations signifiées dans la notice fournie avec l'appareil.

5.4 – Exclusion

5.4.1 Pièces d'usure

Les joints de portes et de vitre, la sole foyère, le(s) déflecteur (s) et le(s) habillage(s) intérieur(s) sont des pièces d'usure et de ce fait sont garantis un an à la date de livraison de l'appareil.

5.4.2 Vitre

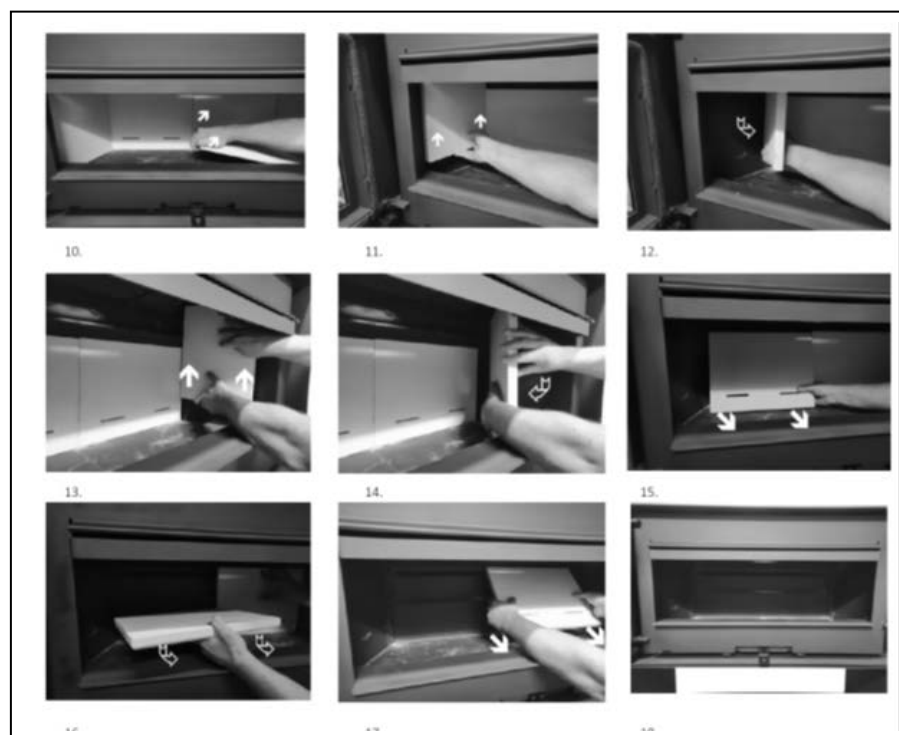
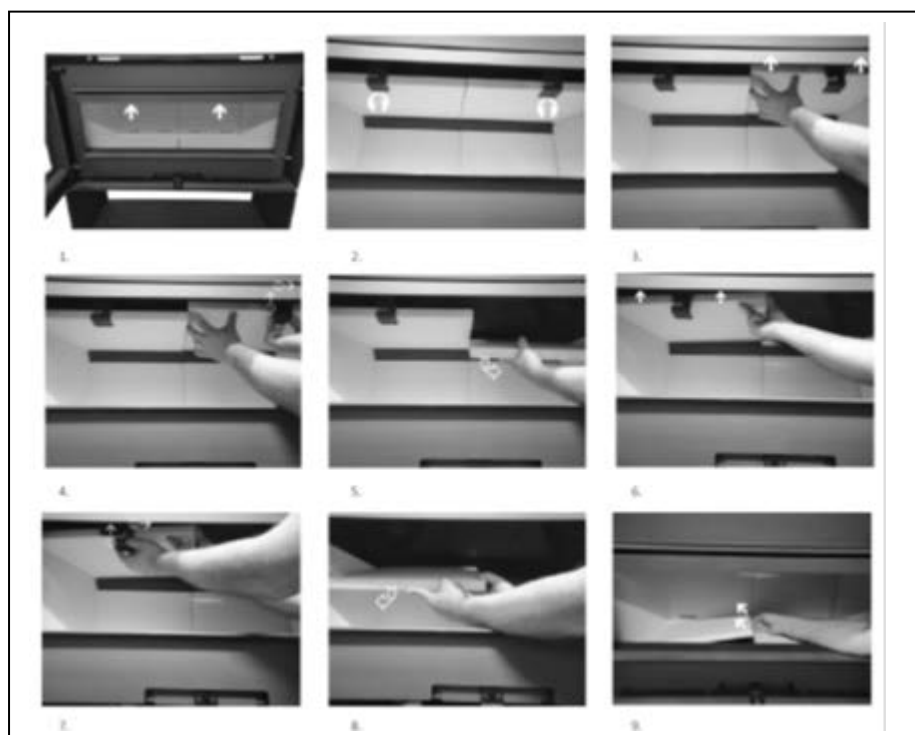
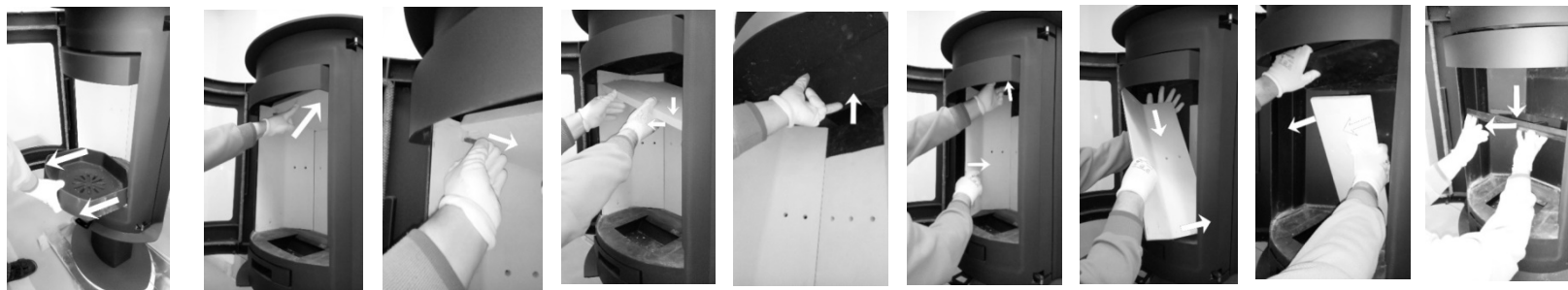
Les vitres vitrocéramiques sont exclues de la garantie.

8.4.3 Généralités

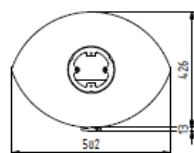
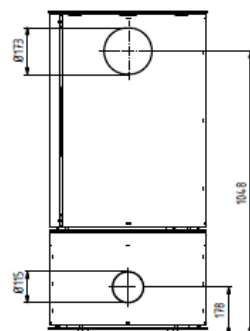
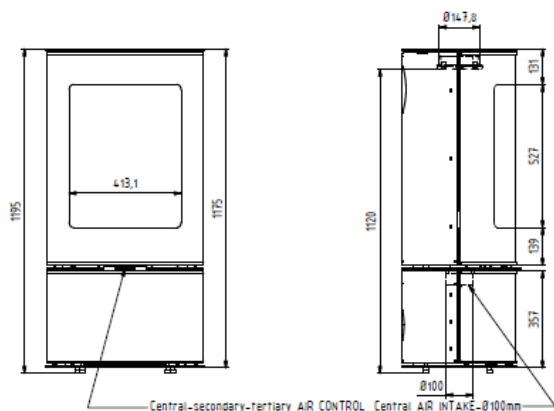
Les frais de déplacement, de transport, de main œuvre, d'emballage, de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie, sont à la charge du client. Tout désordre occasionné, sur l'ensemble de l'installation, par des organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas de notre fourniture et qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage, est exclus de la garantie. Les dégâts occasionnés par l'utilisation de tout autre combustible que le bois. La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive : installation et montage des appareils dont la charge n'incombe pas à Cheminées de CHAZELLES. En conséquence, Cheminées de CHAZELLES ne peut être tenue pour responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires tels que l'usure normale du matériel ou usage anormal du matériel, notamment en cas d'utilisation du matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit.; Il est formellement interdit de modifier ou transformer ou intervenir sur l'appareil.

Signature:

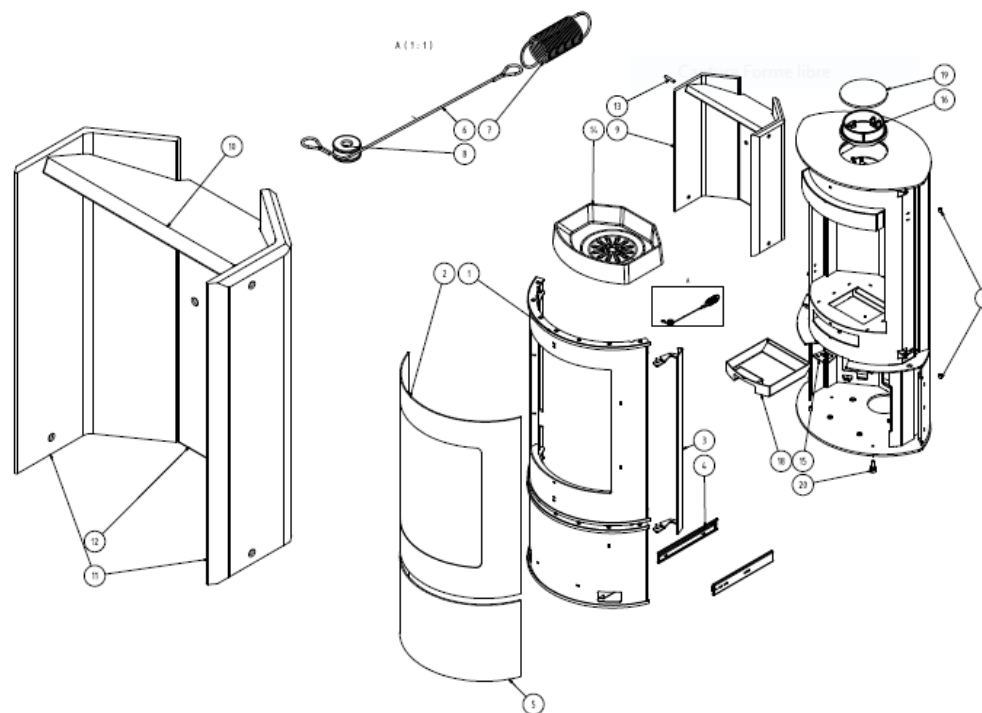
ENTRETIEN MENSUEL:



ANETO

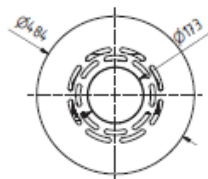
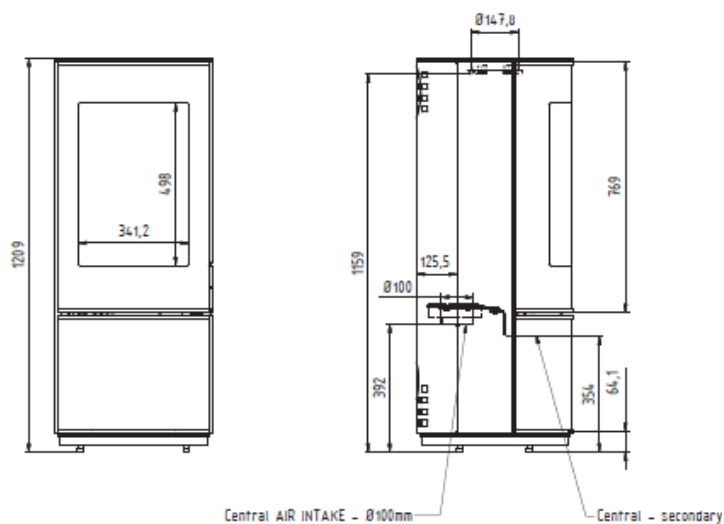


	Charge combustible	Interval de rechargement
Phase allumage	1 à 2 kg	
Phase nominale	1.7 à 2.3 kg	Environ 50 minutes

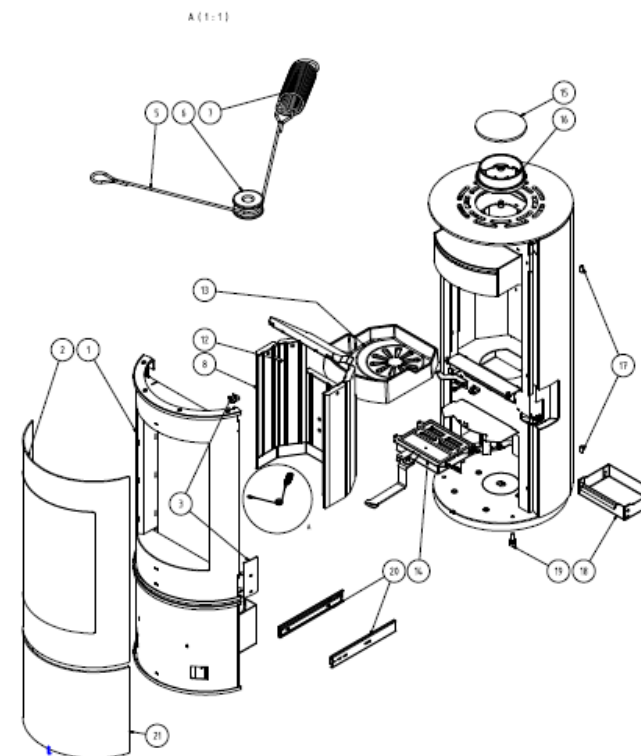
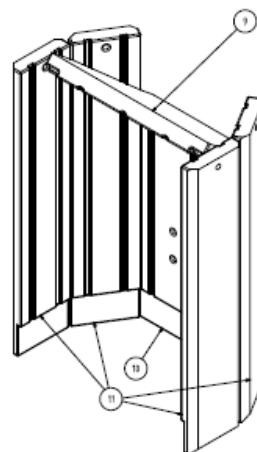


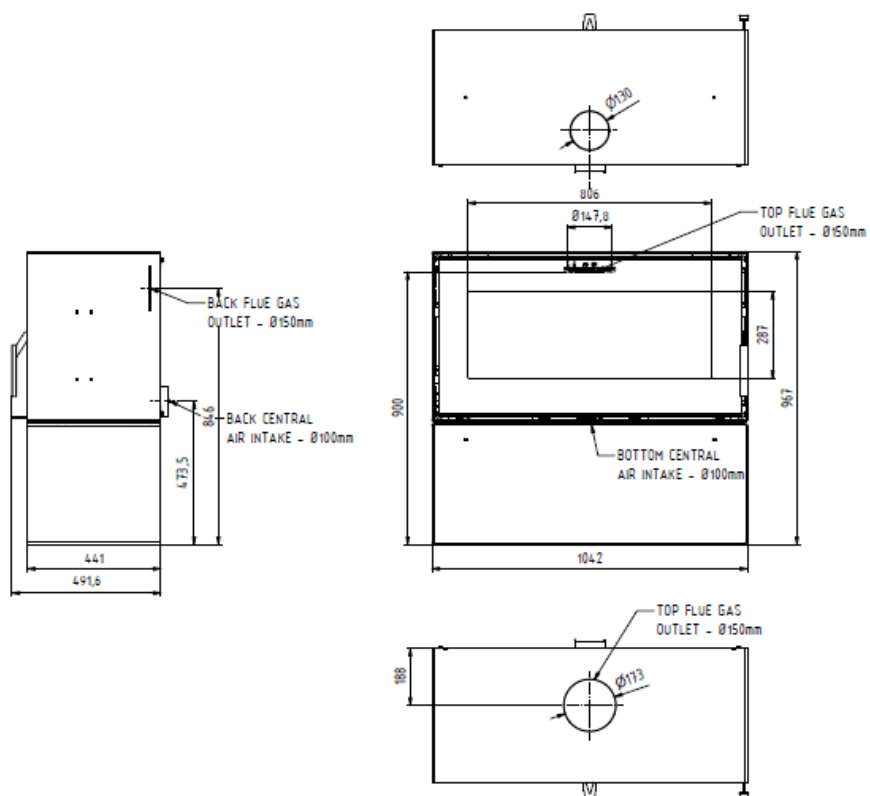
MALET


Chazelles
— CHEMINÉES - INSERTS - POÊLES —



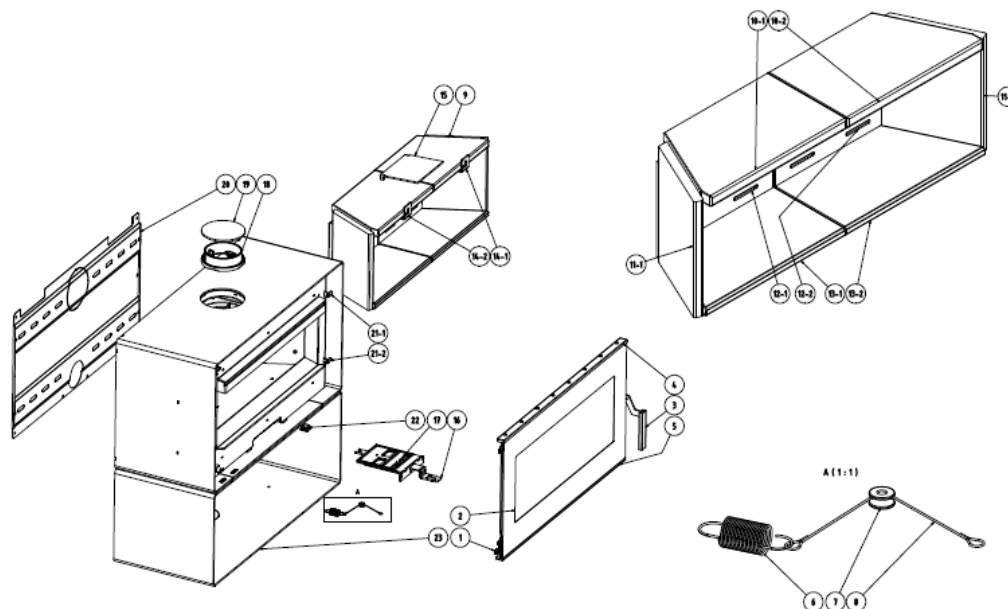
	Charge combustible	Interval de rechargement
Phase allumage	1 à 1.5 kg	
Phase nominale	1.4 à 1.6 kg	Environ 50 minutes





	Charge combustible	Interval de rechargement
Phase allumage	2 à 2.5 kg	
Phase nominale	2 à 2.5 kg	Environ 50 minutes

Central - secondary - tertiary AIR CONTROL



DoP N° 83		18	Notified Body 2078
CHINVEST Route de Marthon - CHAZELLES - 16380 - FRANCE			
EN 13240:2002/A2:2005			
Apparecchiature per il riscaldamento domestico per il legno / Residential space heating appliance fired by woods / Appareils de chauffage domestique au bois / Haushaltsgerät für den Hausbrand mit Holz / Aparatos de calefacción doméstica alimentada por madera / Apparaten voor huishoudelijke verwarming gevoed met hout.			
Modello / Model / Modèle / Modelo/Model/Modell	MALET		
Tipo / Type / Type / Typ / Tipo / Type	002C		
Potenza introdotta/Power introduced/Puissance introduite/Eingeführt Leistung/Potencia introducida/Introduceerde vermogen	4 - 7 kW		
Leggere e seguire le istruzioni del manuale / Read and follow the instruction manual / Lisez et suivez les instructions dans le manuel / Gebrauchsanleitung lesen und einhalten / Lea y siga el manual de instrucciones / Lees met opmerking met aandacht de handleiding.	Nominale Nominal Nominal Nennwert Nominal Nominaal	Ridotta Reduced Réduite Reduzierte Reducida Beperkt	
Potenza termica utile / Power Heat output / Puissance / Leistung / Potencia / Vermogen	kW	6,14	2,57
Rendimento / Efficiency / Rendement / Wirkungsgrad / Rendimiento / Verlaagd	%	81,7	-
Temperatura fumi / Fume temperat. / Temperature fumee / Rauchtemperatur / Temperat. humos / Rook temperat.	°C	256,5	102,5
CO (13 % O2)	%	0,074	-
	mg/Nm3	924	-
DUST (13 % O2) / Particolato / Poussieres / Feinstaub / Polvos / Rookgasstof /	mg/Nm3	34	-
OGC (13 % O2)	mg/Nm3	61	-
NOx (13 % O2)	mg/Nm3	99	-
Tiraggio del camino / Flue draught / Tirage cheminee / Zug des Kamins / Tiro de la chimenea / Draw	Pa	12	6
Combustibile autorizzato/ authorized fuel/ Combustible recommandé/ erlaubtes brennstoff/ combustible autorizado/ bevoegde brandstof	Legna / Wood / Bois / Holz / Madera / Hout		
Distanza minima da materiali infiammabili/ Distance min from flammable materials / Distance aux matériaux combustibles / Entfernung von entzündliches material / Distancia de materiales enflamables / Aufstand van ontvlambaar materiaal	 L/R = 400mm B = 400 mm F = 1100 mm BT 002C 001 5 0038 B		

DoP N° 84		18	Notified Body 2078
CHINVEST Route de Marthon - CHAZELLES - 16380 - FRANCE			
EN 13240:2002/A2:2005			
Apparecchiature per il riscaldamento domestico per il legno / Residential space heating appliance fired by woods / Appareils de chauffage domestique au bois / Haushaltsgerät für den Hausbrand mit Holz / Aparatos de calefacción doméstica alimentada por madera / Apparaten voor huishoudelijke verwarming gevoed met hout.			
Modello / Model / Modèle / Modelo/Model/Modell	ANETO		
Tipo / Type / Type / Typ / Tipo / Type	004B		
Potenza introdotta/Power introduced/Puissance introduite/Eingeführt Leistung/Potencia introducida/Introduceerde vermogen	6 - 8 kW		
Leggere e seguire le istruzioni del manuale / Read and follow the instruction manual / Lisez et suivez les instructions dans le manuel / Gebrauchsanleitung lesen und einhalten / Lea y siga el manual de instrucciones / Lees met opmerking met aandacht de handleiding.	Nominale Nominal Nominal Nennwert Nominal Nominaal	Ridotta Reduced Réduite Reduzierte Reducida Beperkt	
Potenza termica utile / Power Heat output / Puissance / Leistung / Potencia / Vermogen	kW	7,6	6,1
Rendimento / Efficiency / Rendement / Wirkungsgrad / Rendimiento / Verlaagd	%	75,1	-
Temperatura fumi / Fume temperat. / Temperature fumee / Rauchtemperatur / Temperat. humos / Rook temperat.	°C	312,6	271
CO (13 % O2)	%	0,085	-
	mg/Nm3	1063	-
DUST (13 % O2) / Particolato / Poussieres / Feinstaub / Polvos / Rookgasstof /	mg/Nm3	38	-
OGC (13 % O2)	mg/Nm3	112	-
NOx (13 % O2)	mg/Nm3	105	-
Tiraggio del camino / Flue draught / Tirage cheminee / Zug des Kamins / Tiro de la chimenea / Draw	Pa	12	6
Combustibile autorizzato/ authorized fuel/ Combustible recommandé/ erlaubtes brennstoff/ combustible autorizado/ bevoegde brandstof	Legna / Wood / Bois / Holz / Madera / Hout		
Distanza minima da materiali infiammabili/ Distance min from flammable materials / Distance aux matériaux combustibles / Entfernung von entzündliches material / Distancia de materiales enflamables / Aufstand van ontvlambaar materiaal	 L/R = 400mm B = 400 mm F = 1100 mm BT 004B 001 5 0758 B		

DoP N° 85		18	Notified Body 2078
CHINVEST Route de Marthon - CHAZELLES - 16380 - FRANCE			
EN 13240:2002/A2:2005			
Apparecchiature per il riscaldamento domestico per il legno / Residential space heating appliance fired by woods / Appareils de chauffage domestique au bois / Haushaltsgerät für den Hausbrand mit Holz / Aparatos de calefacción doméstica alimentada por madera / Apparaten voor huishoudelijke verwarming gevoed met hout.			
Modello / Model / Modèle / Modelo/Model/Modell	OSSAU		
Tipo / Type / Type / Typ / Tipo / Type	005D		
Potenza introdotta/Power introduced/Puissance introduite/Eingeführt Leistung/Potencia introducida/Introduceerde vermogen	4,4 - 12kW		
Leggere e seguire le istruzioni del manuale / Read and follow the instruction manual / Lisez et suivez les instructions dans le manuel / Gebrauchsanleitung lesen und einhalten / Lea y siga el manual de instrucciones / Lees met opmerking met aandacht de handleiding.	Nominale Nominal Nominal Nennwert Nominal Nominaal	Ridotta Reduced Réduite Reduzierte Reducida Beperkt	
Potenza termica utile / Power Heat output / Puissance / Leistung / Potencia / Vermogen	kW	10,31	4,37
Rendimento / Efficiency / Rendement / Wirkungsgrad / Rendimiento / Verlaagd	%	77,1	-
Temperatura fumi / Fume temperat. / Temperature fumee / Rauchtemperatur / Temperat. humos / Rook temperat.	°C	298,8	73,4
CO (13 % O2)	%	0,119	-
	mg/Nm3	1484	-
DUST (13 % O2) / Particolato / Poussieres / Feinstaub / Polvos / Rookgasstof /	mg/Nm3	30	-
OGC (13 % O2)	mg/Nm3	86	-
NOx (13 % O2)	mg/Nm3	100	-
Tiraggio del camino / Flue draught / Tirage cheminee / Zug des Kamins / Tiro de la chimenea / Draw	Pa	12	6
Combustibile autorizzato/ authorized fuel/ Combustible recommandé/ erlaubtes brennstoff/ combustible autorizado/ bevoegde brandstof	Legna / Wood / Bois / Holz / Madera / Hout		
Distanza minima da materiali infiammabili/ Distance min from flammable materials / Distance aux matériaux combustibles / Entfernung von entzündliches material / Distancia de materiales enflamables / Aufstand van ontvlambaar materiaal	 L/R = 200mm B = 400 mm F = 1100 mm BT 005D 001 5 0884 B		